

Vol. 28 no. 3 - 18 novembre 2020

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Télétravail : des perspectives encore bigarrées

Le télétravail ! Pour plusieurs d'entre nous, il s'était déjà immiscé dans notre vie pour diverses communications avec les parents, les élèves, l'entrée des notes, etc. Jusqu'alors, il s'imposait surtout en dehors des heures de travail, s'ajoutant ainsi à la tâche.

Qui aurait pu penser qu'il prendrait autant de place en éducation en si peu de temps ? La pandémie aura assurément donné une impulsion à ces pratiques de travail et cela, pour probablement plus de gens que prévu et pour plus longtemps. Et avec elles, dans un monde après-COVID, il faudra avoir à l'œil les nombreuses transformations dans les usages et dans les mœurs, lesquelles auront inévitablement des répercussions sur nos conditions de travail.

S'y pencher dès maintenant

Une recherche s'adressant à tous les employés en télétravail qui souhaitent y participer est menée par Tania Saba et Gaëlle Cachat-Rosset, de la Chaire BMO en diversité et gouvernance de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

Le télétravail, auparavant bien souvent considéré comme un privilège de la part de plusieurs employeurs envers quelques employés, est maintenant devenu, pandémie oblige, une réalité qui touche beaucoup de travailleuses et de travailleurs.

Bien qu'une majorité des répondants de l'étude affirment se plaire à offrir leur prestation en télétravail, il demeure une proportion importante de personnes qui y trouvent des inconvénients qu'on ne peut et ne doit pas taire.

Parmi les avantages, on retrouve la réduction du temps de déplacement, plus de tranquillité, une meilleure

Suite en page 4

Apprendre des erreurs passées

L'édito du Président



Décidément, nous vivons une période bien particulière. Chaque semaine amène son lot de défis quotidiens, tantôt d'ordre professionnel, tantôt d'ordre personnel. Il faut conjuguer avec l'insécurité des uns, le déni des autres et l'irresponsabilité de certains.

Et cette réalité particulière est exactement la même pour les organisations syndicales. Nous naviguons à vue parce que notre employeur, le gouvernement, nous tient la plupart du temps dans la brume.

C'est le cas lors d'annonces aussi importantes que le prolongement des vacances des Fêtes, mais c'est tout aussi vrai pour les négociations de nos conventions collectives. Le gouvernement entretient volontairement le flou. Il annonce, publiquement, son désir de régler, alléguant même que le Conseil du trésor amorce un blitz. Or, nos négociateurs syndicaux nous disent que cette volonté ne se reflète pas aux tables de négociations.

Et si, derrière cette apparente improvisation, se cachait une stratégie bien ficelée pour arriver à ses fins ? Et si la lenteur de la négociation, le discours économique et la fausse bonne volonté étaient, dans les faits, une façon pour le gouvernement de nous dépeindre négativement dans l'opinion publique et d'épuiser notre volonté d'améliorer notre sort ?

« Bien voyons, me direz-vous, vous venez juste de comprendre ça ? Il me semble que c'est évident ! » Oui, et

justement... Le but ici est précisément de se rappeler que c'est ça, sa stratégie. Se rappeler de ne pas tomber dans le même panneau dans lequel on tombe chaque fois. De se rappeler que nous devons être plus intelligents que lui dans notre stratégie.

« On est tanné, on veut agir, on veut frapper fort ! On veut un syndicat qui gueule ! On veut un syndicat qui ne fait pas juste porter des chandails, mais qui fait la grève pour montrer qu'on est écœuré ! On veut un syndicat qui fait des gestes d'éclat ! »

Oui, tout ceci est vrai, mais en temps et lieu. Je l'ai déjà dit à quelques reprises et j'insiste : notre stratégie, dans cette négociation, doit être envisagée comme un marathon. Sans quoi, à tout lancer à fond dès maintenant, nous ne nous rendrons jamais

au bout... Et la stratégie du gouvernement aura été payante.

Autrement dit, il faut choisir les bons moyens, au bon moment. Il faut éviter de nous épuiser rapidement et opter plutôt pour une stratégie nous permettant de maintenir le rythme de la négociation, et longtemps s'il le faut ! Nous sommes toutes et tous vraiment frustrés de la situation, c'est une évidence. Mais de tout déballer, maintenant, n'est pas une stratégie payante à long terme. Ce serait aussi refaire les mêmes erreurs que lors de négos passées. Tentons d'aller chercher le maximum sans nous nuire et surtout, sans nous déchirer !

Éric Gingras



Illustration : canva.com



Credit photo : canva.com

Antécédents judiciaires

Rappelons-nous que c'est en septembre 2006 que la loi concernant la vérification des antécédents judiciaires est entrée en vigueur.

Les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires obligent maintenant toute personne œuvrant ou étant appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ainsi que toute personne demandant une autorisation d'enseigner (autorisation provisoire, licence, permis ou brevet) ou son renouvellement, dans tous les secteurs d'enseignement, à joindre à sa demande une déclaration relative à ses antécédents judiciaires.

Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés puisqu'il appartient à l'employeur de déterminer l'existence ou non d'un lien à risque avec l'emploi.

Tout changement relatif à vos antécédents judiciaires doit être déclaré au ministre et à votre Centre de services scolaire dans les 10 (dix) jours suivant celui où vous en êtes informé, et ce, que vous ayez ou non déjà fourni une telle déclaration précédemment.

Ne pas déclarer ses antécédents peut mener à des sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement ou à la révocation de la qualification légale.

Donc, si des changements surviennent en lien avec vos antécédents judiciaires, vous pouvez imprimer le formulaire qui se trouve sur le site du Syndicat de Champlain dans l'onglet de votre section sous « Antécédents judiciaires ». Par la suite, faites parvenir, de façon confidentielle, le formulaire dûment rempli à l'attention de la direction des ressources humaines de votre Centre de services scolaire.

Régime Alter ego

La campagne d'adhésion au nouveau régime d'assurance collective est commencée depuis le 9 novembre et se poursuivra jusqu'au 4 décembre prochain.

Nous vous rappelons que tous les membres, sans exception, doivent y participer pour faire leurs choix de protections. Si vous ne posez aucune action, vous vous verrez attribuer les protections par défaut, ce qui ne correspondra peut-être pas à ce que vous voulez.

Et si vous bénéficiez, présentement, d'une exemption pour la couverture en

assurance maladie, vous devez également participer à la campagne d'adhésion, afin de faire vos choix en assurance soins dentaires et en assurance vie.

Pour plus de détails et pour adhérer, rendez-vous au alterego.lacsq.org.

alter ego

LAVANTAGE CSQ

Artiste recherché

Couverture de votre planificateur

L'Outil de travail quotidien, c'est votre planificateur! C'est pourquoi, chaque année, le Syndicat de Champlain fait appel à ses membres pour en illustrer la page couverture.

Huile sur toile, peinture, lithographie, aquarelle, gravure, photographie: Nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez imaginatifs, il n'y a ni sujet ni thème imposé.

Vous avez jusqu'au 15 décembre à 16h pour nous faire parvenir, par courriel, une photographie de bonne qualité de l'œuvre que vous souhaitez proposer pour l'édition 2021-2022 du pl-



Credit photo : Monique Thibault

anificateur. Écrivez à Jessica Carrière à jcarriere@syndicatdechamplain.com.

Le conseil d'administration fera un choix, lors de sa séance en décembre prochain, parmi les œuvres qui lui auront été soumises.

Notez bien que ce concours s'adresse uniquement aux membres du

Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de cinq œuvres.



Vous n'avez toujours pas passé votre commande ?

N'attendez plus! Rendez-vous sur notre site Internet pour remplir le formulaire. Le couvre-visage vous sera acheminé directement dans votre établissement.

Détails et inscription à syndicatchamplain.com/inscriptions/couvre-visages-de-la-nego/

Mentionnons que La Caisse Desjardins de l'Éducation, partenaire du Syndicat de Champlain, nous a offert une contribution financière importante pour les couvre-visages.

Mobilisation et commandos

À 15h33, le 7 novembre dernier, le temps s'est figé simultanément dans une dizaine d'épicerie en Montérégie. Pour dénoncer l'immobilisme aux tables de négociations, une centaine de membres du personnel enseignant et de soutien scolaire du Syndicat de Champlain ont mené une opération de visibilité hors du commun.



Les membres des différents commandos ont déambulé tranquillement dans les épicerie, portant des chandails et des couvre-visages à l'effigie de la négociation du personnel de l'éducation. À 15h33 exactement, les alarmes de leur cellulaire ont retenti; ils se sont tous immobilisés pour une minute, laissant les clients bien intrigués! Ils ont ensuite enlevé leur veste, dévoilant des messages accrochés dans leur dos, tels que : «Vraiment?! L'éducation est la priorité du gouvernement? Pouvons-nous en douter?» et «Je pense qu'on va devoir péter votre bulle monsieur Roberge... ça ne va pas du tout dans les écoles!». Les manifestants se sont ensuite promenés dans l'épicerie sous les regards curieux des clients et des employés.

Cette action de visibilité comportait aussi un volet réseaux sociaux en simultané. Les milliers de vues et les centaines de commentaires positifs ont permis d'augmenter le rayonnement de l'opération. Comme quoi on n'a pas toujours besoin d'être bruyant pour attirer l'attention!

Il s'agissait d'un premier coup d'éclat qui risque bien de ne pas être le dernier! Si vous êtes intrépide et que vous avez envie de vous mobiliser pour des commandos, n'hésitez pas à m'écrire un courriel à sboudreau@syndicatdechamplain.com.

Pour exercer de la pression sur le déroulement de la négociation, il faut se mobiliser, s'afficher et aller chercher l'appui de la population. J'en profite pour remercier chaleureusement tous les participants qui se sont portés volontaires pour cette opération sans même savoir de quoi il en retournait!



Moyens de pression dans vos milieux

Notez que trois moyens ont été déployés dans les milieux depuis la semaine dernière:

Opération « On se déconnecte... aussi longtemps qu'il le faudra! »
(Action pour l'ensemble des membres)

En dehors de la présence école (présentielle ou virtuelle), aucun courriel n'est envoyé (retours, messages, etc.). Avec adaptation selon les milieux, bien entendu.

Opération « En pédagogique, je fais du télétravail! »
(Action pour le personnel enseignant)

Nous recommandons le télétravail lors des journées pédagogiques, autant que possible.

Autrement dit, si vous avez des rencontres, des réunions et des formations, vous y prenez part depuis votre domicile, même si c'est en mode virtuel.

Opération « Je respecte mon horaire de travail »
(Action pour le personnel de soutien)

Fin du bénévolat! Autrement dit, dès maintenant, on arrive le plus tard possible, on part le plus tôt possible et on prend nos pauses!

Ces actions ne sont qu'un préambule au long trajet que nous devons parcourir. Bien entendu, les moyens de pression s'ajusteront et augmenteront selon la conjoncture et l'écoute de la partie patronale.

N'oubliez pas d'ajouter le « splash » de la négociation à votre signature électronique!

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

**Les ristournes*,
un avantage concret
d'être membre de la CSQ**

**Vous pourriez vous aussi
profiter de cet avantage!**
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com



**Centrale des syndicats
du Québec**



laPersonnelle

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

* La ristourne est versée aux assurés qui détiennent un contrat d'assurance auto ou habitation en vigueur entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Les modalités entourant le versement de la ristourne seront déterminées en fonction de la date d'entrée en vigueur de la police d'assurance auto ou habitation. La ristourne sera envoyée par la poste, sous forme de chèque, pour chaque police d'assurance auto ou habitation admissible, en avril, juin, octobre 2020 ou février 2021, dépendamment de la date d'entrée en vigueur de la police.

Télétravail : des perspectives encore bigarrées



concentration, un horaire flexible et une meilleure gestion du temps, une plus grande autonomie, etc.

De l'autre côté, les inconvénients ne donnent pas non plus leur place : une connaissance insuffisante de la technologie, une intensification du travail et l'obligation d'une plus grande disponibilité, un isolement d'avec les collègues, un risque de double charge pour les femmes, des difficultés avec le respect de la vie privée, etc.

Et pour nous, qu'est-ce cela signifie ?

En éducation, il y a des enjeux et des constats qui s'ajoutent. En effet, il est indéniable que le télétravail crée une hausse des heures de travail, sans compter les difficultés pour les élèves à respecter les horaires convenus d'enseignement ou de suivi à distance.

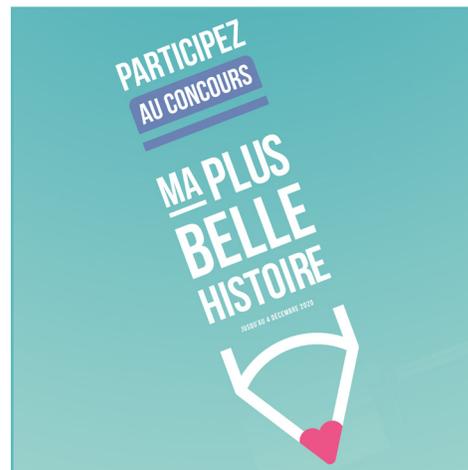
L'espace de travail n'est pas toujours au rendez-vous, tout comme les équipements informatiques. L'obligation également de fournir les données personnelles aux élèves et, à l'occasion, l'intrusion des parents dans les communications entre l'intervenante ou l'intervenant et l'élève sont des éléments qui ne plaisent pas.

Certes, le télétravail a « sauvé » en partie l'année scolaire de l'ensemble des élèves, mais non sans heurts. L'hyperconnectivité et cette obligation de répondre sans délai, le transfert de certains coûts aux employés, le respect de la vie privée, sans parler de la santé et sécurité du travail sont autant de sujets pour lesquels nous aurons besoin de données récentes pour nous éclairer. Parce qu'il faudra se pencher

sur cette nouvelle réalité, et plus tôt que tard !

Les premiers constats de la recherche font suite à la première vague de la pandémie. Toutefois, la recherche se poursuit afin de tenir compte des autres vagues et de confirmer ou infirmer plus encore les premières données. Vous pouvez, si vous le désirez, y participer en vous rendant à fr.surveymonkey.com/r/telcov

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Rappel Concours *Ma plus belle histoire*

Nous vous rappelons que vos élèves ont jusqu'à la fin de novembre pour rédiger leur texte (de 500 à 1 000 mots).

Les textes, accompagnés du formulaire d'inscription dûment rempli, doivent être acheminés au Syndicat de Champlain, à l'attention de Jessica Carrière à jcarriere@syndicatdechamplain.com, au plus tard le 4 décembre prochain.

Ma plus belle histoire est un concours d'écriture s'adressant à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes (alphabétisation, francisation, présecondaire, insertion, etc.).

Bonne chance!

